



Jébsa News

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- Le 01/02 : RITZENTHALER Adrien de RITZENTHALER Nicolas et SEYLER Stéphanie
- Le 05/02 : STOFFEL Alix de STOFFEL Timothée et KUNTZ Céline

GRANDS ANNIVERSAIRES :

- Le 06/03 : M. SCHUH Georges, 90 ans
- Le 07/03 : Mme ZIMMERLIN Francine, née PARMENTIER, 70 ans
- Le 10/03 : Mme WILHELM Marie-Noëlle, née BARBARAS, 70 ans
- Le 12/03 : M. GERBER Richard, 75 ans



MANIFESTATIONS A VENIR

- Le 12/03 : Bourse aux vêtements et jouets – Gymnastique Salle polyvalente
- Le 15/03 : Assemblée générale – APP Salle Lutz
- Le 24/03 : Assemblée générale – Caisse de Crédit Mutuel Salle polyvalente

BOURSE AUX VETEMENTS ET JOUETS D'OCCASION

La section gymnastique de Jébsheim organise le **dimanche 12 mars** sa 9^{ème} bourse aux jouets et vêtements d'occasion de **8h00 à 15h00** à la **Salle Polyvalente de Jébsheim**.

Les exposants pourront s'installer de 7h15 à 8h00. Les places sont limitées et attribuées par ordre d'arrivée des inscriptions complètes.

Petite restauration (knacks, bretzels), pâtisseries, café et buvette sur place.

Renseignements complémentaires au 06 33 55 60 43 ou gymjébsa@free.fr



COMMENT FAIRE QUAND CERTAINS GESTES QUOTIDIENS DEVIENNENT COMPLIQUÉS À RÉALISER ?

Une maladie, un handicap, le mal de dos, la perte d'équilibre ou, plus couramment, l'avancée en âge, peuvent rendre les gestes du quotidien plus difficiles, plus lents. Si l'un de vos proches ou vous-même avez du mal à faire votre ménage, cuisiner, vous apprêter le matin, faire vos courses... des services d'aide et de soins à domicile peuvent être mis en place rapidement et simplement, selon votre situation.

À QUI FAIRE APPEL ?

Association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, **APAMAD** est le partenaire aide et soins à domicile des haut-rhinois depuis 70 ans.

Qualifiés et régulièrement formés, les salariés interviennent sur tout le département **7j/7 et 24h/24**.

Parce que chacun de nous souhaite conserver le plaisir et la fierté de faire les choses, les intervenants d'APAMAD accompagnent discrètement chaque personne, encourageant le moindre geste, pour stimuler et préserver les capacités.

Posez toutes vos questions sur l'aide à domicile, gratuitement et sans engagement ! APAMAD vous apporte les conseils qui répondent à votre situation personnelle et étudie vos possibilités d'aides financières.

03 89 32 78 78
www.apamad.fr



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS SECTION JEBSHEIM - ARTZENHEIM

Sortie 2016

C'est le mercredi 31 août qui avait été retenu pour une sortie historique et gastronomique de l'UNC Jebnheim-Artzenheim.

Historique, car la première partie de la journée a été consacrée à la visite guidée du Hartmannswillerkopf, champ de bataille emblématique de la Grande Guerre dans notre région. L'historial franco-allemand étant toujours en cours de construction (ouverture prévue en août 2017), notre guide, Robert Lenhardt, ancien du 15.2 et membre de notre UNC, nous a donc entraînés sur le terrain où de nombreux stigmates témoignent encore de la violence et de l'horreur des combats qui s'y sont déroulés, il y a cent ans. Tranchées, boyaux, queues de cochon et autres chevaux de frise n'avaient bientôt plus de secrets pour nous. Le circuit emprunté permettait non seulement de découvrir le travail titanesque réalisé par les combattants des deux côtés, mais également de « toucher du doigt » le quotidien de nos Poilus et des soldats des tranchées d'en face. Les tranchées étaient parfois si proches les unes des autres, qu'elles permettaient un « commerce » tout à fait illégal entre ennemis déclarés, mais pas forcément avérés. C'est ce qui ressort du carnet d'un soldat allemand qui y a séjourné quelques temps, ou de l'histoire de ce vaguemestre français, fait prisonnier avec son sac de courrier le soir de Noël et relâché, afin qu'il puisse apporter les nouvelles du pats à ceux qui gardaient les premières lignes.

L'étape suivante fut gastronomique : direction Balschwiller où nous attendait une excellente maison dans laquelle la qualité de l'accueil fut à la hauteur de la qualité du repas (carpes frites) servi en abondance.

Sur le chemin du retour, un petit arrêt gourmand à la Chocolaterie Artisanale Guerthoffer à Retzwiller apporta la touche finale à cette journée de convivialité de notre section.

Robert LENHARDT

Porte drapeau

Après 15 ans de bons et loyaux services, Jean Paul Ludwig a souhaité prendre sa retraite de porte-drapeau de Jebnheim. Nous lui témoignons toute notre reconnaissance.

Il a toujours honoré le drapeau, été discret et présent par pluie, vent ou canicule, tout comme Lucien Althuser qui continue de porter le drapeau d'Artzenheim.

Antoine Hecketsweiler, soldat de France, sera le nouveau porte drapeau pour Jebnheim.

Rejoignez l'U.N.C.

Vous êtes ressortissant de l'Office National des Anciens Combattants, Ancien combattant : OPEX – OPINT – AFN – Indochine – 39-45, Ancien du service militaire, Militaire de carrière, Gendarme, Policier, Pompier, Douanier.

Nous sommes l'UNC – Union Nationale des Combattants la plus importante association patriotique, toutes générations.

L'UNC c'est la solidarité, elle vous accueille et vous aide.

L'UNC défend vos droits : Pension militaire d'invalidité, Carte de Combattant, Titre de Reconnaissance de la Nation, Retraite du Combattant, Retraite Mutualiste du Combattant.

Rejoignez-nous.

L'UNC c'est la mémoire combattante.

Secrétaire
Christiane BURDLOFF

Le Président
Roger LAUFENBURGER



DEJECTIONS CANINES : APPEL AU CIVISME



Les déjections canines sur les trottoirs empoisonnent la vie des piétons. Les propriétaires de chiens sont donc invités à faire un geste civique afin de contribuer au bien-être de tous les habitants de notre village.

ANIMATIONS ETE COLMAR AGGLOMERATION 2017

Les formulaires pour la pré-inscription aux animations été 2017 des enfants nés entre le 01/01/1999 et 31/12/2012 sont disponibles en mairie. Les demandes peuvent être déposées du 6 février au 21 avril 2017. Plus de renseignements sur : www.agglo-colmar.fr/animations-ete

OPERATION COMPOST

Une opération compost aura lieu samedi 25 mars 2017 à l'atelier communal. Cette opération consiste à un retour aux administrés de compost qui est issu de la collecte des déchets verts (comme pratiquée sur les déchetteries).

Une distribution de sacs en papier kraft de 10 litres sera également effectuée sur place.

Pour cette journée, pensez à vous munir d'un récipient et de pelles: le compost sera à prendre sur un tas.

ELECTIONS

Voici les dates des prochaines élections :

- Elections présidentielles : le 23 avril et le 7 mai 2017
- Elections législatives : le 11 juin et le 18 juin 2017

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité.



PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)

Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 25 janvier 2017 :

KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, LENNER C., HENNY J., HARTER F., HUGLIN M., ALBRECHT P., EGELE V., RIVET P., NEU-SCHERER S., LENNER L., HUG R., SELIG S.

Membres absents: JUNG M., PETER C. (procuration à HUG R.)

La réunion de Conseil Municipal a été précédée d'une réunion de travail.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2016**
2. **URBANISME**

Les déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme sont présentés au Conseil Municipal par M. HENNY Joël, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme. Ces différents documents sont affichés en Mairie.

3. **URBANISME : MAINTIEN DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME AU NIVEAU COMMUNAL**

L'article 136 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale deviennent compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi.

Le transfert de cette compétence est automatique sauf en cas de vote contraire de 25% des communes représentant 20 % de la population dans les 3 mois précédant le terme d'applicabilité (soit entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017).

Considérant que de nombreuses communes sont déjà très avancées dans l'élaboration ou la révision de leur document de planification locale, et qu'il est judicieux avant toute chose que chaque commune puisse aboutir à un Plan Local d'Urbanisme conforme avec la réglementation et plus particulièrement avec la loi dite Grenelle II de l'environnement,

Considérant la coopération existante et le partenariat entre la commune de Jepsheim et Colmar Agglomération, et ce, dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et notamment pour élaborer ensemble une vision commune des enjeux transversaux et de mitoyenneté entre communes à l'échelle de l'agglomération,

Considérant que les élus municipaux et les maires représentent et constituent l'échelon institutionnel le plus pertinent et le plus à même de pouvoir élaborer puis décliner une vision et une stratégie de planification urbaine à l'échelle de leur commune et cela en toute responsabilité,

Considérant que l'espace intercommunal doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération issue de la volonté des maires,

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer la compétence Plan Local d'Urbanisme à Colmar Agglomération et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'application de la présente délibération. A Colmar Agglomération, il n'y aura pas de majorité pour que ce projet passe.

4. CREATION D'UN NOUVEAU PERISCOLAIRE : APPROBATION DU PROJET DEFINITIF

Vu la délibération n° 2014-84 du 29 octobre 2014 validant le projet de construction d'un nouveau périscolaire.
Vu la délibération n° 2016-063 du 14 décembre 2016 attribuant les marchés de la 1^{ère} tranche.
Considérant l'étude menée sur la réalisation de la 2^{ème} tranche.
Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet modifié.

Le Conseil Municipal décide à la majorité, 13 voix pour, 1 abstention (NEU-SCHERER Suzel),

- d'approuver la modification du projet définitif de construction du nouveau périscolaire, tel que décrit.
- d'approuver le plan de financement tel que décrit.
- d'inscrire la commune aux divers programmes de subventions.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget annexe du périscolaire.

5. PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,
Considérant la surcharge de travail,

Monsieur le Maire propose de créer un emploi de contrat unique d'insertion à compter du 1^{er} février 2017 qui permettra de faire face à une surcharge de travail et à une possible réorganisation des services techniques. Il rappelle que ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés.

Pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat. Le contrat de travail à durée déterminée de 1 an au minima, peut être renouvelé sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité, 10 voix pour, 3 abstentions (RIVET Pascal, HUG Régine, PETER Catherine (procuration)), 1 voix contre (NEU-SCHERER Suzel) :

- de créer un poste d'agent d'entretien des espaces-verts, dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion » à compter du 1^{er} février 2017.
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 1 an renouvelable expressément après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures hebdomadaires.

La rémunération de cet employé est prise en charge à 85% par l'Etat.

6. FINANCES – TRANSFERT DE CREDITS

Conformément aux articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire qui doit rendre compte au conseil municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit.

En l'espèce, M. le Maire explique que, suivant l'arrêté n° 02/2017 du 19 janvier 2017, un virement de 620 € a été opéré de l'article 022 « dépenses imprévues » à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » du budget général 2016 de la commune. Cette opération est destinée à prendre en charge sur le budget 2016 l'échéance du 4^{ème} trimestre des deux prêts en cours.

Le Conseil Municipal prendre acte de cette décision.

7. DIVERS

Fermages :

L'arrêté ministériel du 13 juillet 2016 établit l'indice national des fermages pour 2016 à la valeur de 109.59 soit une baisse de - 0.42 % par rapport à 2015.

	2015	2016
Indice des fermages	110.05	109.59
Variation de l'indice	+ 1.61 %	- 0.42 %

Ces barèmes sont fixés par arrêté préfectoral et sont applicables à la facturation des baux au 11 novembre 2016.

Fête des aînés :

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé aux préparatifs et au bon déroulement de la fête des aînés qui s'est tenue le 22 janvier dernier.

Votre équipe municipale